

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

SOMMAIRE - PROGRAMME DU MINISTÈRE

(\$)

CRÉDIT PROGRAMME	Prévisions 2007-2008	Prévisions 2006-2007	Différence entre 2007-2008 et 2006-2007	Chiffres réels 2005-2006
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
501 Programme du Bureau du directeur général des élections	7 914 900	7 516 900	398 000	4 849 026
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	7 914 900	7 516 900	398 000	4 849 026
Crédits législatifs	-	-	-	9 820 788
Total du ministère - Charges de fonctionnement	7 914 900	7 516 900	398 000	14 669 814
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	7 914 900	7 516 900	398 000	14 669 814

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 103 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la *Loi sur le financement des élections*. Plus de 500 associations de circonscription et 9 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement à apporter aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie tous les formulaires qui lui sont remis pour s'assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

SOMMAIRE - CRÉDIT

(\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2007-2008	Prévisions 2006-2007	Différence entre 2007-2008 et 2006-2007	Chiffres réels 2005-2006
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Administration des élections	4 722 200	4 380 800	341 400	3 861 088
2	Administration du financement des élections	3 192 700	3 136 100	56 600	987 938
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		7 914 900	7 516 900	398 000	4 849 026
L	<i>Loi électorale</i>	-	-	-	9 820 788
Total - Crédits législatifs		-	-	-	9 820 788
Total - Charges de fonctionnement		7 914 900	7 516 900	398 000	14 669 814

PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

(\$)

CRÉDIT -

POSTE CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES

N°

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	3 867 100
	Avantages sociaux	855 100
	Total à voter - Charges de fonctionnement	4 722 200
501-2	Administration du financement des élections	
	Traitements et salaires	846 000
	Avantages sociaux	182 100
	Transports et communications	59 500
	Services	1 174 000
	Fournitures et matériel	94 100
	Autres opérations	
	Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la <i>Loi</i> <i>sur le financement des élections</i>	838 000
	Total partiel	3 193 700
	Moins : Recouvrements	1 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	3 192 700
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections	7 914 900